

**L'Association touristique  
du Bas-St-Laurent  
États financiers  
au 31 mars 2024**

PROJET

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15
Annexes	16 - 18

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

# L'Association touristique du Bas-St-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Subventions gouvernementales provinciales (Annexe A)	1 409 406	1 286 834
Taxe sur l'hébergement	1 735 833	2 110 295
Taxe sur l'hébergement - revenus administratifs	146 207	136 526
EDNET	34 617	52 866
Autres contributions (Annexe A)	22 250	32 491
Revenus du milieu (Annexe A)	511 474	517 684
Autres produits (Annexe A)	119 243	102 138
Produits nets de placements (Annexe A)	353 290	23 318
	<u>4 332 320</u>	<u>4 262 152</u>
Taxe sur l'hébergement - charges de crédits marketing	<u>(206 447)</u>	<u>(353 649)</u>
	<u>4 125 873</u>	<u>3 908 503</u>
<b>Charges</b>		
Frais administratifs (Annexe B)	524 335	504 911
Frais accueil, information et distribution (Annexe C)	202 976	204 576
Service à l'industrie (Annexe D)	149 237	120 875
Frais de soutien et développement de l'offre (Annexe E)	1 422 235	1 278 191
Dépenses de promotion (Annexe F)	1 787 218	1 409 564
EDNET	34 617	52 866
Frais de perception de la taxe sur l'hébergement	5 255	7 520
	<u>4 125 873</u>	<u>3 578 503</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant les autres produits (charges)		330 000
POPIR 22-25	(77 152)	53 011
EPRTNT 22-25		(24 216)
Crédits marketing non-utilisés	87 020	98 596
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>9 868</u>	<u>457 391</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**PROJET**

# L'Association touristique du Bas-St-Laurent

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	9 868	457 391
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>42 066</u>	<u>24 540</u>
	<b>51 934</b>	<b>481 931</b>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des autres apports reportés (note 3)	<u>305 629</u>	<u>354 229</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>357 563</u>	<u>836 160</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme	(1 090 000)	(4 000 000)
Immobilisations corporelles	<u>(679 449)</u>	<u>(6 796)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 769 449)</u>	<u>(4 006 796)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts à long terme	310 000	
Remboursements d'emprunts à long terme	<u>(45 167)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>264 833</u>	
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>	<b>(1 147 053)</b>	<b>(3 170 636)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>2 847 262</u>	<u>6 017 898</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 700 209</u>	<u>2 847 262</u>
<b>TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	12 173	47 695
Comptes Avantage Entreprise	<u>1 688 036</u>	<u>2 799 567</u>
	<u>1 700 209</u>	<u>2 847 262</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**PROJET**

# L'Association touristique du Bas-St-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif la promotion et le développement touristique de la région du Bas-Saint-Laurent. L'organisme est un organisme sans but lucratif aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

##### *Revenus du milieu, autres produits et autres contributions*

Les produits tirés des revenus du milieu, des autres produits et autres contributions sont constatés à la condition qu'un accord existe entre les parties, que la prestation des services soit achevée, que les honoraires soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

##### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

# L'Association touristique du Bas-St-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Mobilier, équipement et enseigne	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Dégressif	30 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### 3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(179 843)	101 741
Frais payés d'avance	(5 495)	(13 143)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	160 952	(63 881)
Apports reportés de fonctionnement	330 015	329 512
	<u>305 629</u>	<u>354 229</u>

### 4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	41 476	31 929
Intérêts courus à recevoir	162 232	
Apports à recevoir	125 765	135 345
Autres sommes à recevoir		3 182
Taxes à la consommation à recevoir	35 141	14 315
	<u>364 614</u>	<u>184 771</u>

(a) Au 31 mars 2024, un client représente 31 % du total des comptes clients (aucune concentration de crédit au 31 mars 2023).

# L'Association touristique du Bas-St-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

### 8 - APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

Les apports reportés de fonctionnement représentent des produits encaissés mais non dépensés qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à couvrir les charges relatives à diverses activités et projets des prochains exercices.

Depuis l'exercice se terminant le 31 mars 2020, l'organisme comptabilise dans les revenus les crédits marketing à l'intention des membres du secteur de l'hébergement périmés.

	<u>2024</u>				<u>2023</u>	
	Fonds de l'Entente de partenariat régional en tourisme	Fonds de développement numérique	Taxe sur l'hébergement	Autres	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 208 572	67 194	2 976 205	7 673	4 259 644	3 930 132
Montant constaté aux résultats	(824 815)	(34 617)	(2 461 754)	(5 965)	(3 327 151)	(3 143 069)
Montant remboursé au cours de l'exercice		(32 577)		(1 708)	(34 285)	
Montant encaissé pour le prochain exercice	749 739		2 924 269	17 443	3 691 451	3 472 581
Solde à la fin	<u>1 133 496</u>	<u></u>	<u>3 438 720</u>	<u>17 443</u>	<u>4 589 659</u>	<u>4 259 644</u>

### 9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang au montant de 600 000 \$, 8,25 %, remboursable par versements mensuels de 2 583 \$, capital plus intérêts, échéant en janvier 2025	304 833	
Emprunt, échu au cours de l'exercice		40 000
	<u>304 833</u>	<u>40 000</u>
Tranche échéant à moins de un an	<u>304 833</u>	<u>40 000</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

# L'Association touristique du Bas-St-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

---

### **12 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement :

##### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêts.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué au 31 mars 2023 est un reclassement de l'actif à court terme vers l'actif à long terme d'un dépôt à terme au montant de 1 500 000 \$.



# L'Association touristique du Bas-St-Laurent

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<b>ANNEXE B</b>	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		
Salaires et charges sociales	251 347	248 162
Affiliations et abonnements	13 553	8 290
Créances douteuses		899
Frais informatiques	19 259	6 463
Contrats de location et entretien de l'équipement non informatique		85
Assurances	3 280	2 847
Honoraires professionnels et conseils juridiques	21 129	33 578
Frais d'audit comptable	14 870	9 770
Fournitures de bureau et de travail	22 327	17 804
Loyers et frais d'exploitation	70 146	77 151
Frais postaux	846	1 735
Télécommunications	15 859	15 633
Conseil d'administration et comité exécutif	2 286	1 387
Frais de déplacement et de représentation	20 086	17 125
Entretien et réparations du bâtiment	4 110	
Frais de gestion	1 835	
Frais de véhicule	1 659	
Formation des employés	11 602	35 541
Frais bancaires	3 899	3 901
Intérêts sur la dette à long terme	4 176	
Amortissement des immobilisations corporelles	42 066	24 540
	<u>524 335</u>	<u>504 911</u>
		<b>ANNEXE C</b>
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>FRAIS ACCUEIL, INFORMATION ET DISTRIBUTION</b>		
Salaires et charges sociales	35 832	35 695
Réseaux de distribution	22 946	31 686
Réseaux d'accueil	85 826	69 930
Guide touristique	58 372	67 265
	<u>202 976</u>	<u>204 576</u>